

Relevé de carrière  
28 juillet 2025 - suite

Année	Nature	Trimestres			Revenus
		R <sup>2</sup>	AR <sup>3</sup>	ETR <sup>4</sup>	
2007	Activité Salariés secteur privé	4			25658.00 €
2008	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav Activité Salariés secteur privé	4	1		20518.00 €
2009	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav Activité Salariés secteur privé	4	4		13863.00 €
2010	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav Activité Salariés secteur privé	0	4		1154.00 €
2011	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2012	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2013	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2014	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2015	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2016	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2017	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2018	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2019	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2020	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav		4		
2021	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav Activité Salariés secteur privé	3	4		4841.00 €
2022	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav Activité Salariés secteur privé Période chômage indemnisée Période chômage indemnisée Salariés secteur privé	4	4		7921.00 €
2023	Activité non salariée Professionnels Libéraux Cipav Période chômage indemnisée	4	4		
2024	Activité non salariée Commerçants, industriels Activité Salariés secteur privé Période chômage indemnisée	4			17290.97 €
2025	Activité non salariée Commerçants, industriels Activité Salariés secteur privé	2			15580.77 €

### Informations complémentaires

Périodes		Activités
du	au	
01/09/2008	15/11/2006	Rétablissement régime spécial

1. Les trimestres à confirmer sont attribués à titre définitif au moment du départ à la retraite.
2. R Trimestres d'activité Assurance Retraite salariés, indépendants, MSA salarié
3. AR Trimestres d'activité autres Régimes français
4. ETR Trimestres d'activité à l'étranger (sauf Organisation Internationale / Institution Européenne)

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droits sur vos données personnelles (un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, ...) que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de votre caisse de retraite. Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr) à l'onglet « Informatique et Libertés ». Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.